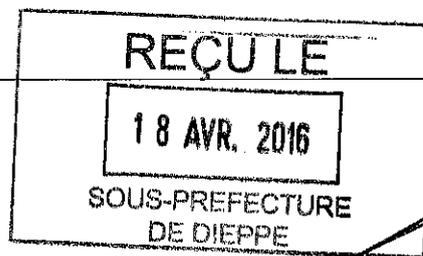


N°	4	8	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil seize, Le mardi 30 mars, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET.
- Approbation du compte-rendu du CA du 1 ^{er} mars 2016	Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT (pouvoir de Mme LE VERN), M. DECORDE, Mme DUCROCQ, M. GAUTIER, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MAQUET. Absents excusés : Mme BORGOO, Mme DE WAZIERS, M. DEWAELE, Mme LEFEBVRE, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.
DATE DE LA CONVOCATION :	- Approbation du compte-rendu du CA du 1^{er} mars 2016 M. le Président fait part aux membres de plusieurs remarques sur ce projet de compte-rendu émanant de Mme VASSALLI, directrice de l'environnement du département de la Somme. Les modifications concernent certains de ses propos tels qu'ils sont consignés dans le projet de compte-rendu.
8 mars 2016	
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>☐ A l'unanimité, les membres acceptent que ces remarques soient prises en compte. Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas de nouvelles remarques, est approuvé. Un exemplaire figure en annexe à cette délibération.</i>
En exercice	15
Présents	8
Votants	9

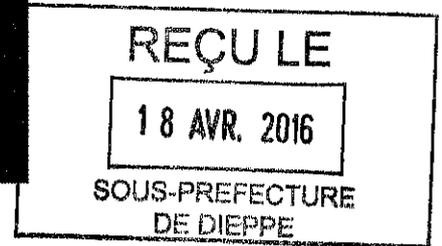
Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 21/04/2016
Acte exécutoire le : 21/04/2016
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET



Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 1^{ER} MARS 2016

Pièces à faire signer aux Conseillers départementaux et invités :
- *Feuille de présence*

Salle de réunion, 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE - locaux de l'Institution

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 1^{ER} MARS 2016

**

COMPTE RENDU

**

Etaients présents

Mme COLIN, conseillère départementale du canton de Nanteuil-le-Haudouin,
M^{me} DAMIS-FRICOURT, conseillère départementale du canton de Gamaches,
Mme DUCROCQ, conseillère départementale du canton de Friville-Escarbotin,
M. GAUTIER, conseiller départemental du canton de Dieppe 1,
Mme LEFEBVRE, conseillère départementale du canton de Dieppe 2, représentante du
Président du Département de la Seine-Maritime,
Mme LORAND-PASQUIER, conseillère départementale du canton de Neufchâtel en Bray,
M^{me} LUCOT-AVRIL, conseillère départementale du canton de Gournay en Bray,
M. MAQUET, conseiller départemental du canton de Friville-Escarbotin, représentant du
Président du Département de la Somme.

M. LOGEREAU, Direction de l'environnement - Département de l'Oise,
M. MAUGENDRE, Direction de l'environnement - Département de la Seine-Maritime,
M^{me} VASSALLI, Directrice de l'environnement - Département de la Somme.

M. BILLARD, directeur - EPTB Bresle,
Mme de SAINT GERMAIN, secrétaire - EPTB Bresle,
Mme LECOMTE, animatrice du SAGE de la Bresle - EPTB Bresle,
M. MACKELBERG, animateur agro-environnemental - EPTB Bresle,
M. MICHEL, chargé de mission "continuité écologique" - EPTB Bresle.

Absents ou excusés :

Mme BORGGOO, conseillère départementale du canton de Grandvilliers,
M. DECORDE, conseiller départemental du canton de Grandvilliers, représentant du
Président du Département de l'Oise,
M^{me} DE WAZIERS, conseillère départementale du canton de Poix de Picardie,
M. DEWAELE, conseiller départemental du canton de Poix de Picardie,
M^{me} LE VERN, conseillère départementale du canton d'Eu,
M. LEJEUNE, conseiller départemental du canton de Gournay en Bray,
Mme TEMMERMANN, conseillère départementale du canton de Flixecourt.

M^{me} GERBERT-GENTHON, Direction de l'environnement - Département de la Seine-
Maritime,
M^{me} LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - Département de la Seine-Maritime,
M^{me} MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Département de la Somme,
M. PROUST, Payeur départemental de la Seine-Maritime,
M. TUEUR, Direction de l'environnement - Département de l'Oise,

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 1^{ER} MARS 2016

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 novembre 2015.....	4
2. Exercice budgétaire 2016 : débat d'orientations budgétaires 2016.....	4
3. Regroupement des structures de bassin et mutualisation des moyens.....	15
4. Arrêt des avis sur les retournements de prairies.....	16
5. Renouvellement de la convention avec l'ADAS 76	17
6. World fishing migration day	18

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 1^{ER} MARS 2016

**

COMPTE RENDU

**

Début de la séance à 10h00. M. MAQUET ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 novembre 2015

M. le Président demande aux membres du conseil d'administration leur avis concernant le compte-rendu présenté en annexe à l'ordre du jour.

☐ *A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune remarque, est approuvé.*

2. Exercice budgétaire 2016 : débat d'orientations budgétaires 2016

M. le Président donne la parole à Mme de SAINT GERMAIN pour la présentation des résultats des exercices budgétaires précédents.

Tendance financière

Celle-ci rappelle qu'il est nécessaire de prêter attention aux résultats de fonctionnement de ces dernières années plutôt qu'aux résultats d'investissement, ceux-ci retraçant essentiellement les opérations sous mandats réalisés pour le compte de tiers, dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique et de travaux d'hydraulique douce. Ces travaux n'appellent aucun financement de l'Institution, hormis du temps d'ingénierie. Les opérations sous mandats s'équilibrent dans le temps. Les exercices budgétaires déficitaires en section d'investissement reflètent les éventuelles avances de trésorerie concernant ces travaux, dans l'attente des financements perçus par les différents partenaires de l'Institution.

Mme de SAINT GERMAIN explique notamment que les résultats de fonctionnement des années 2012 et 2013 ont été négatifs (hors reprises du résultat de l'année antérieure), du fait notamment :

- des écritures de rectificatifs d'amortissements (écritures à reprendre depuis la création de l'Institution et non passées pour certaines d'entre-elles, et comptabilisant des sommes importantes). Ces rectificatifs, étalés sur onze années, ont d'ailleurs été soldés l'an passé par une écriture d'ordre non budgétaire, suivant un avis du conseil de normalisation des comptes publics,
- d'une masse salariale en augmentation, du fait du recrutement d'une secrétaire en complément (1 salarié en CDD sur 6 mois en 2012 puis un contrat d'apprentissage de 2012 à 2014). Cet emploi n'a pas été renouvelé et devant les résultats déficitaires, il a été décidé de ne pas renouveler le départ d'un animateur et de fermer, de ce fait, son poste,

- du marché de rédaction du SAGE, qui a mobilisé des fonds conséquents, malgré un taux de financement à hauteur de 75%. Ces fonds ont notamment été étalés sur 5 ans (de 2013 à 2017), l'Institution n'étant pas en mesure de prendre à sa charge sur un ou deux exercices budgétaires cette dépense, avoisinant les 71 600€, financements déduits.

Les perspectives budgétaires

Concernant les perspectives budgétaires, il est rappelé que l'Institution, toujours dans un souci de maîtrise de ses dépenses, doit se positionner sur ses missions et ses emplois. La mise en œuvre du SAGE et la transformation de l'Institution en Syndicat Mixte sont les objectifs visés dans les mois qui viennent.

Dans cette attente, l'Institution poursuit les missions qui lui ont été dévolues et qui sont proposées dans le dossier d'ordre du jour, pour l'année 2016.

Mise en œuvre du SAGE et restructuration de l'Institution

M. MAQUET donne la parole à M. BILLARD pour la présentation de la mise en œuvre du SAGE, en lien avec les futures missions qui seront dévolues à l'Institution dans le cadre de sa restructuration future et de la compétence GEMAPI.

A l'appui d'une présentation vidéo projetée, M. BILLARD procède à un rappel réglementaire des lois MAPTAM, NOTRe et de l'article L211-7 du code de l'environnement (qui confère la compétence GEMAPI aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre).

Parmi les compétences décrites dans l'article 211-7, l'Institution exerce déjà certaines d'entre-elles, comme présenté.

M. BILLARD rappelle les 5 grands enjeux du SAGE ainsi que leurs objectifs. Un certain nombre d'entre-eux sont déjà exercés par l'EPTB de la Bresle, ce qui est présenté, à travers un tableau récapitulant :

- les missions à exercer dans le cadre de la compétence GEMAPI,
- les différents champs d'intervention,
- la position de l'EPTB de la Bresle à ce jour
- les dispositions du SAGE
- la position de l'EPTB en tant que futur syndicat mixte

Ce tableau reflète concrètement que l'Institution, transformée en syndicat mixte, sera à même de mettre en œuvre la compétence GEMAPI pour le compte des intercommunalités.

Mme LUCOT-AVRIL demande si l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Bresle peut élargir son secteur d'intervention.

M. BILLARD lui indique que dans le cadre du SAGE, une nouvelle gouvernance doit se mettre en place sur le bassin de la Bresle. Il rappelle que les riverains de la Bresle, pour lesquels intervient l'ASA, cotisent à l'Association.

M. MICHEL explique qu'il est nécessaire d'avoir l'approbation des 2/3 des riverains pour que l'ASA intervienne sur leur territoire, selon les statuts de l'Association.

Mme LUCOT-AVRIL demande dans quelle mesure cette association peut perdurer, si l'Institution se restructure.

M. LOGEREAU explique qu'il est nécessaire de trouver une complémentarité sur les territoires et que du côté du département de l'Oise, aucune activité similaire à celle de l'ASA n'existe. L'ASA a pris connaissance des caractéristiques de la Bresle sur ce territoire, mais aucune suite n'a été donnée.

M. MAQUET se pose la question de savoir si c'est une volonté.

M. LOGEREAU lui répond que l'esprit de la loi est de donner les compétences à l'Institution.

SAGE de la vallée de la Bresle : état d'avancement

M. MAQUET laisse la parole à Mme LECOMTE pour présenter l'état d'avancement du SAGE de la Vallée de la Bresle.

Celle-ci, à l'appui d'une vidéo projection procède, dans un premier temps, à un rétro-planning sur ces 2 dernières années, puis à une présentation du déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du 3 novembre au 3 décembre 2015 : 2 graphiques viennent illustrer les différents types de demandes du public ainsi que l'objet de leur questions /remarques. Celles-ci portent sur le cours d'eau en lui-même et sur la compensation des zones humides dégradées.

La commission d'enquête a émis un avis favorable aux documents du SAGE de la Vallée de la Bresle.

Enfin, Mme LECOMTE explique qu'une réunion est prévue avec les industriels de la vallée de la Bresle, le 3 mars 2016, afin d'échanger sur les dispositions du SAGE, concernant la compensation des zones humides, parfois mal assimilées et considérées comme un frein au développement économique. Mme LECOMTE explique que l'Institution est présente pour accompagner les entreprises qui seront confrontées à cette situation de compensation, message qui sera porté le jour de la réunion.

Mme VASSALLI demande les conséquences et liens entre le SAGE et la GEMAPI.

Mme LECOMTE lui répond que dans le SAGE une disposition existe sur la gouvernance et la réorganisation avec d'autres territoires. Elle prend l'exemple du territoire du bassin de l'Arques au sein duquel 4 syndicats proches ont émis des propositions de scénarios sur l'exercice de la compétence GEMAPI. Elle ajoute que l'Institution interdépartementale de la Bresle rayonne sur tout le bassin versant mais que cela va impliquer plusieurs structures.

M. MAQUET expose aux membres du conseil d'administration que, dans le cadre de la GEMAPI, la question d'un regroupement avec le Syndicat de bassin versant de l'Yères se pose.

Mme VASSALLI demande si une structure existe au sud du bassin versant de la Bresle.

M. MAUGENDRE lui répond que justement il s'agit du Syndicat de l'Yères.

M. LOGEREAU expose que la totalité du département de l'Oise est concernée par une étude sur la compétence GEMAPI. Une structure porte cette étude de gouvernance et le résultat pourrait être la fusion / absorption des 5-6 syndicats de rivière, seul l'EPTB de l'Entente Oise-Aisne conserverait son statut actuel.

Il indique également que sur la vallée de l'Epte, une étude de gouvernance porte sur la possibilité et la manière d'intégrer les ASA dans les structures.

M. MAQUET demande à Mme LECOMTE de poursuivre sa présentation.

Celle-ci expose que toute mesure concernant la mise en œuvre du SAGE doit être préalablement validée en CLE.

M. MAQUET prend l'exemple de la mise en œuvre du SAGE concernant l'accompagnement, par l'EPTB de la Bresle, aux communes et établissements publics pour la mise en place du « zéro phyto ». Il explique qu'il n'est pas simple de modifier ses habitudes pour l'entretien des jardins et voiries.

Mme LECOMTE ajoute qu'il a été indiqué aux communes que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) finançait les plans de désherbage et réorganisation/réaménagements d'espaces verts.

Mme LUCOT-AVRIL demande de quelle manière concrète l'AESN pouvait intervenir.

Mme LECOMTE explique, que préalablement à tout financement, l'AESN sollicite un plan de désherbage, qu'elle subventionne. Ensuite, les aménagements et acquisitions qui en résultent sont finançables par l'AESN.

M. BILLARD ajoute que le matériel préconisé dans les plans de désherbage est financé par l'AESN et que des mutualisations entre plusieurs communes sont possibles et intéressantes.

M. MAQUET revient aux orientations budgétaires, présentées, comme suit dans l'ordre du jour de la réunion:

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bresle

A) Marché public d'étude d'accompagnement juridique (FONCTIONNEMENT (FCT)) :

Les dépenses résiduelles à honorer sur le budget 2016 : néant, celles-ci ayant été honorées en 2014, il reste à percevoir en 2016 le solde des subventions liées à ce dossier, soit 1 000€.

B) Dépenses de fin d'élaboration du SAGE : LES CONSULTATIONS (personnes publiques associées -avr14- et enquête publique-nov15-) & LA VALIDATION (mars16)

49 300€ de dépenses ont été allouées à ce budget. Il reste à honorer 20 800€ sur ce dossier, et à percevoir 7 900€ de recettes.

- Enquête publique (nov-15 --> déc-15)

Les dépenses dans ce cadre concerneront les rémunérations des commissaires enquêteurs, et les frais de parutions.

- Validation finale du SAGE (mars-16?)

Les dépenses ici, permettront l'impression et la diffusion du document final.

C) Dépenses prévisionnelles de mise en œuvre du SAGE

Dans la suite de son adoption, le SAGE doit être mis en œuvre. L'EPTB doit y participer, soit en portant lui-même les actions, soit en impulsant leur mise en œuvre par d'autres acteurs.

Cette année l'Institution envisage les actions suivantes :

Sensibilisation, pédagogie générale

- Journée pédagogique d'information : "Petit-déjeuner" et rencontre avec des industriels du territoire pour faire un point sur la réglementation du SAGE, suite aux retours de l'enquête publique qui a permis de déceler des inquiétudes chez certains d'entre eux, notamment concernant les zones humides : 200€

Sensibilisation à l'usage des phytosanitaires

- Journée thématique "zéro phyto" - suite de la journée du 14/12/2015

Démonstration de matériel alternatif pour le passage au "zéro phyto" : 400 € de résiduel (repas 20€/pers. demande de participation financière des agents à hauteur de 15 €)

- Signature d'une convention avec le Tréport pour les accompagner dans leur démarche «zéro phyto» : dossier de subvention, rédaction du cahier des charges, choix d'un bureau d'études, suivi de l'étude, avance du montant de l'étude (70% Agence de l'eau + 30% commune), mise en place de la communication : 5 000 € qui n'appelleront aucun fonds de l'Institution.
- Signature d'une convention avec la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle pour les accompagner dans leur démarche «zéro phyto» : dossier de subvention, rédaction du cahier des charges, choix d'un bureau d'étude, suivi de l'étude, avance du montant de l'étude (70% Agence de l'eau + 30% commune), mise en place de la communication : 3 000 € qui n'appelleront aucun fonds de l'Institution.
- Sur cet aspect, possiblement, d'autres communes pourront être intégrées à la démarche aujourd'hui présentée pour les communes pilotes.

Sensibilisation à une autre agriculture

- Journée thématique "agriculture biologique"
« Repenser l'agriculture biologique » : présentation en salle, repas bio et visite de terrain avec location d'un car : 2 000€.

Au titre de la mise en œuvre du SAGE, des priorités devront être affectées aux actions à faire émerger suivant les propositions de la CLE. Elles pourraient nécessiter d'être prises en compte dans le budget de l'Institution. Pour ce faire, elles seront portées à la connaissance du Conseil et feront l'objet d'un arbitrage, voire d'une inscription budgétaire dans le courant de l'année.

M. MAQUET donne la parole à M. MICHEL pour la présentation des orientations budgétaires concernant les travaux de restauration de la continuité écologique menés par l'Institution.

M. MICHEL reprend la présentation de cette thématique inscrite dans l'ordre du jour :

Restauration de la continuité écologique - INVESTISSEMENT (INVT)

COUT POUR L'INSTITUTION EN 2016 : les dépenses et les recettes sont équilibrées sur ces opérations, sur un ou plusieurs exercices comptables. Hormis du temps d'ingénieur fourni, il n'y a pas d'autofinancement de l'EPTB sur ces opérations (à noter toutefois, un impact sur la trésorerie).

M. MICHEL explique que dans le cadre de la démarche de restauration de la continuité écologique, dans laquelle l'Institution s'est engagée, sur les 6 opérations prévues en prévisionnel en 2015, 2 opérations sont terminées et seront prochainement soldées, 3 opérations sont en cours (moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle, moulin FICHET et moulin Sellier) et une n'a pas encore démarré (moulin de l'Abreuvoir).

Pour l'année 2016, les orientations suivantes sont proposées :

- Finalisation des deux opérations en cours sur Senarpont et Longroy
- Poursuite des 3 opérations en cours de réalisation (moulin Sellier, moulin FICHET, moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle)

- Maintien de l'opération prévue en 2015 mais non démarrée (moulin de l'Abreuvoir)
- Portage financier des travaux sur l'opération concernant le moulin FICHET

6 opérations seraient donc prévues pour l'année 2016 dont les travaux sur 2 d'entre elles (Moulin FICHET et Moulin SELLIER).

Les opérations en cours de réalisation et poursuivies en 2016 :

- Ouvrage situé à Sénarpont : travaux d'effacement de l'ouvrage
COUT TOTAL DE L'OPERATION : 221 000 € HT
Reliquat de l'opération en dépenses : 13 707€ HT
Reste à percevoir en recettes (AESN et NORIAP) : 41 300 € HT
- Ouvrage situé à Longroy : travaux d'effacement d'ouvrages
COUT TOTAL DE L'OPERATION : 268 000 € HT
En 2016, un reliquat d'opération de 17 000 € HT en dépenses et de 86 000 € HT en recettes est à prévoir
- Ouvrage « Moulin FICHET - Entreprise ASSA ABLOY » : réalisation de travaux d'effacement des impacts des ouvrages hydrauliques du moulin
COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION inscrit : 110 000 € HT
M. MICHEL explique qu'initialement, il avait été demandé à la société ASSA ABLOY, qui possède le moulin, d'assurer le portage financier des travaux. Ce choix avait été retenu puisque deux opérations nécessitant d'importantes mobilisations de fonds (450 KE + 150 KE) étaient déjà prévues au BP 2015 et l'impact sur la trésorerie avait été jugé trop important. Finalement, du fait d'un sol pollué nécessitant la conduite d'études complémentaires, les travaux ont pris du retard et se dérouleront en 2016, année au cours de laquelle aucune autre opération d'ampleur n'est prévue. Afin de conserver le rôle de l'Institution, de porteur de projets, et de faciliter sa mise en œuvre, M. MICHEL propose que l'Institution assure finalement le portage financier de ces travaux, en plus des études en cours, dont le montant sera connu au moment du budget (enveloppe prévisionnelle : 300 k€HT max).

M. LOGEREAU demande si les propriétaires perçoivent des financements sur les travaux en HT. M. MICHEL lui répond que le budget afférent aux opérations de restauration de la continuité écologique est voté en hors taxes mais que les financements sont perçus en toutes taxes.

- Ouvrage situé à Bouvaincourt-sur-Bresle : travaux d'effacement des impacts des ouvrages hydrauliques du moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle
COUT PREVISIONNEL TOTAL DE L'OPERATION inscrite en 2015: 414 000 € HT
Il reste un coût estimatif d'environ 99 000€ à honorer sur cette opération et de 205 700€ à percevoir.
- Ouvrage situé à VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE : réalisation d'une passe à poissons
COUT PREVISIONNEL TOTAL DE L'OPERATION inscrite en 2015 et reportée en 2016: 75 000€ HT. Cette opération en est au stade de l'avant-projet.

Les opérations inscrites au BP 2015, non démarrées mais maintenues en 2016

- Le moulin de l'Abreuvoir

COUT PREVISIONNEL TOTAL DE L'OPERATION : 210 000 € HT

M. MICHEL informe les membres du conseil que l'opération n'a pas pu démarrer en 2015, mais les différents accords ont été obtenus et l'opération démarrera bien en 2016.

Les nouvelles opérations prévues en 2016 :

A ce stade, aucune nouvelle autre opération n'est prévue.

M. MACKELBERG présente les orientations budgétaires 2016 relatives aux études et travaux qu'il mène contre les érosions et ruissellements :

Études et travaux de lutte contre les érosions et les ruissellements - INVT

COUT POUR L'INSTITUTION EN 2016 : les dépenses et les recettes sont équilibrées sur ces opérations, sur un ou plusieurs exercices comptables. Hormis du temps d'ingénieur fourni, il n'y a pas d'autofinancement de l'EPTB sur ces opérations (à noter toutefois, un impact sur la trésorerie).

A) Sur le sous-bassin d'Incheville :

Travaux du sous-bassin d'Incheville

M. MACKELBERG explique que l'étude hydraulique du sous bassin versant d'Incheville réalisée par SOGETI est maintenant achevée. Les membres du Copil souhaitent la réalisation du programme d'aménagement d'hydraulique douce (haies, fascines, seuils, bandes enherbées...). Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant du marché prévisionnel : 136 000 €HT

Financements prévisionnels concernant les travaux :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 60%
- Participation de l'ONF: 20%
- Participation des communes et communauté de communes Yères et plateaux : 20%

La communauté de communes Yères et plateaux souhaite une mutualisation des coûts des travaux d'hydraulique structurante à l'échelle du bassin versant de la Bresle, et en l'état, ne participera aux travaux d'hydraulique douce qu'à hauteur de 8 000€ HT.

M. MACKELBERG ajoute que l'ensemble du programme sera réalisé et formalisé via une convention de travaux sous mandat multipartite entre les différents partenaires.

L'Institution, en 2016, poursuivra également son accompagnement auprès des communes dans le cadre de la restauration de leur(s) mare(s), sans apport de financement, hormis le temps d'ingénierie du chargé de mission.

M. BILLARD présente le budget qu'il est proposé d'allouer aux animations environnementales qui seront proposées aux écoles du bassin versant de la Bresle, de la maternelle au collège, en 2016 :

La politique de sensibilisation et les animations "environnementales" pour 2016 sur la vallée - FCT

COUT POUR L'INSTITUTION EN 2016 : 10 000 €

Montant inscrit dans la convention pluriannuelle d'objectifs : 10 000 €

Recettes attendues :

- Participation des écoles : 2 500 € (25% du coût journalier d'une animation)

M. BILLARD rappelle que l'Institution est passée ces dernières années d'un budget, sur ces animations, de 16 000€ à un budget de 10 000€ et que les participations financières des écoles sont passées de 20 à 25% du coût des animations.

M. MAUGENDRE demande si une partie des animations est faite en régie.

M. BILLARD lui répond qu'hormis les animations faites dans le cadre du festival de l'oiseau, aucune animation n'est proposée par les services de l'Institution en régie. Il rappelle notamment que celles historiquement effectuées par l'ASA et l'Institution auprès des écoles riveraines (en régie) ne sont maintenant qu'uniquement faites par l'ASA. L'EPTB, quant à lui, maintient son implication dans les animations auprès des scolaires de la vallée par l'intermédiaire de son programme d'animations pédagogiques « au fil de la Bresle », délégué au CPIE Vallée de Somme via une convention pluriannuelle d'objectifs.

Mme VASSALLI explique que le département de la Somme a décidé, au titre de son budget 2016, de diminuer de moitié la subvention allouée au CPIE et que celle-ci serait supprimée l'an prochain.

M. MAUGENDRE indique qu'en terme d'image, il serait plus intéressant pour l'Institution de proposer ces animations en régie.

M. MAQUET lui répond que l'Institution est dans une logique de ne pas trop se disperser au niveau des missions qui sont confiées à ses ingénieurs.

M. BILLARD rappelle que ces choix ont été dictés par des contraintes économiques et des choix stratégiques de réorientation des missions de l'agent qui portait cette politique au vu des futures compétences GEMAPI que devra exercer la structure.

M. BILLARD présente les travaux proposés en 2016 à l'Institution :

Travaux lancés par l'Institution sur sa propriété : travaux d'entretien de Nesle l'Hôpital et travaux de recouvrement de l'amiante dans les locaux de l'EPTB- FCT

COUT PREVISIONNEL POUR L'INSTITUTION EN 2016 : 20 000€

- 16 000 € pour le recouvrement de l'amiante des locaux de l'Institution
- 3 000€ pour l'entretien de l'étang par un prestataire extérieur

M. BILLARD expose aux membres du conseil d'administration les orientations, qui sont proposées au titre de Natura 2000 en 2016 :

Natura 2000 et la politique agro-environnementale sur le bassin pour 2016 - FCT

COÛT POUR L'INSTITUTION EN 2016 : 20% (hors enjeu Natura)

A noter qu'il y a un décalage entre les dépenses et les recettes d'1 an

M. BILLARD explique que l'animation Natura 2000 se compose d'actions d'animation visant la contractualisation de mesures agri-environnementales Natura 2000 et de contrats Natura 2000. Cette année, les actions MAE Natura 2000 destinées au monde agricole sont incluses dans un programme d'animation de contractualisations sur des enjeux plus larges (zones humides et biodiversité). Il indique notamment que tous les agriculteurs du bassin pourront ainsi bénéficier de l'animation et auront la possibilité de pouvoir s'engager dans de telles mesures. Dans le cadre de l'animation prodiguée par l'EPTB et effectuée sur l'enjeu Natura 2000, un financement de 100% est prévu. A contrario, sur les enjeux bio-diversité et zones humides, l'Institution devra apporter 20% d'autofinancement.

M. BILLARD présente le tableau ci-dessous qui récapitule, par type d'animation, les montants prévisionnels alloués à l'animation Natura 2000, au titre de l'année 2016, par région et les financements qui seront perçus par l'Etat, la région et l'Europe.

ANIMATION DOCOB NATURA 2000				ANIMATION PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL HORS NATURA 2000	
Région Pas-de-Calais-Picardie		Région Normandie		Région Pas-de-Calais-Picardie	Région Normandie
Hors PAE	PAE enjeu N2000	Hors PAE	PAE enjeu N2000		
17 500€	3 500€	6 000€ (coût du chargé de mission EPTB)	10 000€ (dont 7 500€ de ss traitance)	22 500€ (dont 15 000€ de ss traitance)	35 500€ (dont 30 000€ de ss traitance)
100% de financements Etat / Région / Europe				80% de financements Etat / Région / Europe, soit environ 15 000€ d'autofinancement	

M. MAQUET donne la parole à M. BILLARD pour la présentation des orientations budgétaires de l'Institution en termes de Communication.

M. BILLARD reprend les dépenses proposées dans l'ordre du jour, à savoir :

Communication divers - FCT

COÛT POUR L'INSTITUTION EN 2016 : 10 400 €

En dépenses prévisionnelles il y aurait (en italique, ces montants sont déjà rappelés dans le dossier en question) :

- 2 voiles « publicitaires pour le SAGE » : 600€
- L'acquisition d'un matériel de sonorisation : 1 000€
- Prise en charge des frais d'inauguration des opérations liées à la restauration de la continuité écologique : 600€
- *Démonstration de matériel dans le cadre du « zéro phyto » : 1 600€, dont participation de 1 200€*
- Réalisation d'un bulletin de la Bresle : 1 900€

- Réalisation d'un rapport d'activités (format numérique) : 0€
- Conception d'un livret de 6 pages sur les « grandes lignes » du SAGE : 800€
- Impression de plaquettes sur les opérations de restauration de la continuité écologique et sur la restauration des mares et autres projets menés par l'Institution : 800€
- ½ journée de formation sur l'entretien des haies et des fascines en régie (pas de location d'un car) : 0€
- Acquisition de petits objets ou autre à distribuer aux enfants, dans le cadre des animations environnementales menées par l'Institution : 300€
- Réfection du panneau d'entrée de l'étang de Nesle : 1 500€

M. BILLARD expose les quelques dépenses d'investissement qui seraient nécessaires aux services de l'Institution pour l'année 2016, soit :

Investissements divers - INVEST

COUT POUR L'INSTITUTION EN 2016 : 7 000 €

- Pour les besoins du service, environ 4 000 € seraient nécessaires (matériel informatique, appareil photo, autres,...).
- Sont également envisagés en 2016 l'acquisition d'un logiciel MAPINFO et de 3 licences du logiciel ACCESS, pour 4 000€.

M. BILLARD présente les dépenses de fonctionnement de l'Institution prévues en 2016, comme suit :

Les dépenses de fonctionnement - FCT

COUT DU FONCTIONNEMENT POUR L'INSTITUTION EN 2016, SANS DEDUCTION DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS : 260 000€

Coût salarial : 260 000€ pour 5 salariés à temps plein, 1 salarié employé à 80%

Financements prévisionnels sur les postes des salariés de l'Institution : 93 000€

- Subventions de l'Agence de l'Eau-Seine-Normandie sur les postes d'animateur du SAGE, d'animateur agro-environnemental, de chargé de mission « Restauration de la Continuité Ecologique » : 65 000€, sous réserve du contrat global signé prochainement avec l'AESN*
- Subventions du fonds FEDER (solde 2011-2014 à percevoir) sur le poste de chargé de mission « Restauration de la Continuité Ecologique » : 2 200€
- Subvention du Conseil Régional de Picardie sur le poste de chargé de mission « Restauration de la Continuité Ecologique » : 5 700€
- Contribution de l'ONEMA sur le poste d'agent piscicole : 18 000€
- Fonds de compensation du supplément familial : 3 000€.

NB : les subventions au titre de l'animation faite sur le dossier Natura 2000 (environ 1/4 ETP à 1/3 ETP) du poste de M. BILLARD sont rappelées ci-avant.

M. BILLARD rappelle que les recettes prévisionnelles qui seront perçues au titre des financements accordés sur les postes des salariés de l'EPTB restent encore à affiner.

Généralités : 72 700€ :

- Assurances : 14 000€
- Location locaux, photocopieurs, standard et téléphones : 14 800 €
- Carburant, fournitures administratives, petit équipement, habillement, divers : 6 700€
- Maintenance logiciels et prestations de services : 3 800€
- Formation et documentation : 1 400€
- Entretien de bâtiments et de matériel de transport : 3 000€
- Rémunérations comptable et centre de gestion : 1 200€
- Fêtes et cérémonies, réception, diverses annonces et publicités : 1 900€
- Frais de déplacements : 5 500€
- Frais d'affranchissement et de téléphone : 7 800€
- Frais bancaires : 600€
- Cotisations à divers organismes : 2 400€
- Photocopies : 2 000€
- Intérêt de ligne de trésorerie : 2 000€
- Médecine de prévention : 900€
- ADAS (Association action sociale) : 1 500€
- Taxes foncières et autres impôts : 200€
- Habillement : équipements nécessaires pour la protection des agents de l'Institution (document unique) : 3 000€

Recrutement d'un ou deux stagiaire(s) en 2016 : 6 400€?

M. BILLARD expose que dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, au titre des priorités des actions à réaliser, il serait prévu de travailler plus précisément sur la stratégie de conservation des zones humides sur le bassin comme sur la gestion des risques d'inondation. Ce travail pourrait être réalisé par des stagiaires sur 6 mois (niveau ingénieur).

Les opérations d'ordre budgétaire :

Mme de SAINT GERMAIN explique que 9 400€ seront nécessaires en 2016 aux opérations d'amortissements et 18 511€ aux opérations d'étalement de charges (charges liées aux travaux de la salle de réunion et aux marchés de réalisation du SAGE – étalées comptablement sur 5 années depuis 2013).

Les dotations départementales

M. MAQUET précise qu'à partir de l'année 2016, comme suite au courrier du président du département de la Somme et par effet domino, il est à noter une baisse progressive des dotations des trois membres de l'EPTB. Ces dotations diminueront jusqu'à devenir nulles en 2020, en raison des impacts des lois MAPTAM et NOTRe.

Détail des baisses de dotations par année

M. BILLARD présente, à l'appui du tableau ci-dessous, les dotations prévisionnelles des départements pour les années à venir :

Année	Dotation prévisionnelle globale	Dotation département 76	Dotation département 80	Dotation département 60
2016	247 951€	111 578€	111 578€	24 795€
2017	235 553€	105 999€	105 999€	23 555€
2018	223 776€	100 699€	100 699€	22 378€

2019	212 587€	95 664€	95 664€	21 259€
2020	0€	0€	0€	0€

M. BILLARD explique qu'avec ces baisses et la fin des financements pour 2020, l'EPTB doit trouver d'autres subsides pour continuer à assurer les compétences que la loi MAPTAM confère aux EPCI à fiscalité propre à compter de 2018 et qu'elle assume, aujourd'hui, d'une manière plus ou moins complète, pour la plupart d'entre eux, sur le bassin au nom de la solidarité de bassin, principe indissociable d'une gestion concertée, cohérente et pérenne de l'eau pour les années à venir.

Mme VASSALLI indique que sur le territoire de l'Authie, les financements seront également réduits à partir de 2018.

Mme COLIN informe les membres du conseil d'administration de la baisse similaire des dotations qui seront allouées à l'Institution de la Bresle, amorcée à compter de 2016 pour le département de l'Oise.

Mme LUCOT-AVRIL demande comment l'Institution va financer ses services.

M. MAQUET lui répond que d'autres solutions sont à trouver, notamment du côté de l'intercommunalité.

Mme LUCOT-AVRIL explique qu'à force de tout faire porter aux communautés de communes, celles-ci vont se retrouver en difficultés financières.

M. MAUGENDRE ajoute qu'en Seine-Maritime, le financement par l'impôt est déjà mis en place.

Mme VASSALLI rappelle qu'il y a une différence entre exercice et transfert de compétences, qui peut être défini par conventionnement entre structures. Elle explique aussi que le syndicat mixte devra réfléchir à la prise de compétence en matière de prévention des inondations par submersion marine

M. BILLARD rappelle qu'il convient de prendre note que ces orientations budgétaires ne sont que des prévisions qui sont établies sur des hypothèses de dépenses et de recettes.

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration acte la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

3. Regroupement des structures de bassin et mutualisation des moyens

M. MAQUET rappelle le désengagement prévisionnel des départements au titre de la politique de l'eau, dans un contexte de mutualisation et de regroupement suggéré par les schémas départementaux de coopération intercommunale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il propose aux membres du conseil de l'autoriser à rencontrer les structures de bassin en charge de la politique de l'eau sur les bassins limitrophes, afin d'étudier si des regroupements ou des mutualisations pourraient être profitables à la gestion hydrographique du bassin de la Bresle.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition faite par le Président.

4. Arrêt des avis sur les retournements de prairies

M. MACKELBERG présente le bilan ci-dessous sur les avis délivrés en 2015 au titre des retournements de prairies.

BILAN BRESLE 2015		
Avis délivrés sur 32 exploitations		Surface en ha
Nombre d'avis	67	191,51
Nombre d'avis favorables	45	137,77
Nombre d'avis défavorables	15	39,53
Nombre d'avis réservés	7	14,21

Il indique qu'il a été contacté par 32 exploitations agricoles au titre de l'arrêté préfectoral 76 concernant le retournement de prairies.

Il ajoute qu'environ 70 jours de son temps de travail ont été consacrés à 57 expertises terrain et avis de retournement de prairies. Il explique également que cette mission, pour 2015, n'était pas subventionnable par l'AESN dans le cadre du poste d'animateur agro-environnemental ; elles pourraient possiblement l'être en 2016 sous réserve d'une décision de l'Agence de l'eau.

De plus, il rappelle qu'une terre cultivée infiltre 8 fois moins d'eau qu'une prairie, ce qui va à l'encontre de la préservation de la ressource, objectif par ailleurs poursuivi par l'EPTB de la Bresle dans le cadre de l'animation du SAGE.

Dans la mesure où il n'est pas assuré que l'Agence de l'eau finance ce temps d'animation et considérant par ailleurs que les retournements d'herbages sont préjudiciables à l'atteinte du bon état des eaux sur ce bassin, il est proposé une décision de principe des élus, de rendre systématiquement un avis négatif sur tous ces dossiers.

Mme LUCOT-AVRIL lui répond qu'un certain nombre d'exploitants agricoles sont également élus. Cette prise de position pourrait freiner la restructuration de l'Institution en syndicat mixte.

M. MAQUET indique aux membres du conseil que le rôle de l'Institution est la protection de la ressource en eau.

M. MAUGENDRE explique qu'effectivement des zones sont à préserver, mais de mettre systématiquement des avis défavorables peut s'avérer compliqué car la terre est, actuellement, meilleure source de revenus que les prairies. Il ajoute que cela pourrait renvoyer une mauvaise image de l'Institution.

Mme LEFEBVRE demande à M. MACKELBERG si le numéro de parcelle lui est communiqué à chaque demande d'avis.

M. MACKELBERG lui répond qu'il a cette information et qu'il se rend sur le terrain de l'exploitant pour délivrer son avis, d'après des critères bien arrêtés.

M. MAQUET lui demande si l'avis pourrait être délivré sans se déplacer, suivant une carte.

M. MACKELBERG lui explique que parfois les cartes ne sont pas tout à fait exactes et qu'à ce titre, il est préférable de se rendre sur le terrain.

M. LOGEREAU indique qu'il est préférable de garder un pied dans le relationnel et que le terme « défavorable » devrait être modifié en « déconseillé ».

M. BILLARD rappelle que l'arrêté sollicitant l'Institution sur ces avis n'existe que du côté Seine-Maritime.

Mme DUCROCQ explique qu'à l'époque du remembrement, des financements existaient pour supprimer les haies. Elle ajoute que les retournements de prairies sont la conséquence de l'arrêt progressif de l'activité laitière.

Mme LUCOT-AVRIL demande si une commission agricole existe à l'Institution. Mme LECOMTE lui répond qu'il en existe une mais que celle-ci doit être revue avec notamment des agriculteurs qui en feraient partie.

M. MAQUET indique qu'il est nécessaire de demander aux préfets de l'Oise et de la Seine-Maritime pourquoi l'Institution n'est pas sollicitée sur ce genre d'avis dans leurs départements respectifs.

5. Renouvellement de la convention avec l'ADAS 76

M. MAQUET donne la parole à Mme de SAINT GERMAIN qui présente l'Association ADAS 76.

Elle explique notamment que l'Institution a conventionné avec celle-ci ces 4 dernières années pour mettre en œuvre l'action sociale, collective ou individuelle, visant à améliorer les conditions de vie des agents de l'Institution et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Cette dépense est obligatoire depuis la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé une nouvelle convention d'une durée de 4 ans, proposée en annexe à l'ordre du jour.

La cotisation de l'année 2016 pour les collectivités ou établissements est fixée à 0.70% de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A.D.A.S.76 portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2016, avec un minimum de 100,00 € par agent et par an.

Pour les retraités, la cotisation est fixée à 70,00 € par agent et par an.

M. le Président sollicite l'avis des membres du conseil sur ce renouvellement de convention.

Mme LEFEBVRE demande pourquoi l'Institution ne conventionnerait pas plutôt avec le CNAS. Cet organisme aurait des prestations qui pourraient s'avérer intéressantes pour l'Institution.

M. MAQUET lui indique que Mme de SAINT GERMAIN se renseignera sur l'offre de cet organisme et ajourne ce point.

6. World fishing migration day

M. MICHEL explique que le 21 mai 2016, un évènement international est organisé sur l'intérêt d'avoir des rivières ouvertes propices à l'accueil des poissons migrateurs comme le saumon atlantique ou la truite de mer.

Il est proposé aux membres du Conseil de s'inscrire dans cet évènement en proposant une opération conjointe d'animation et de promotion ONEMA/EPTB. Il serait ainsi proposé aux visiteurs de découvrir, après inscription, la station salmonicole et un site ayant fait l'objet d'une renaturation.

Les membres du conseil acceptent qu'une animation dans le cadre du « World fishing migration day » soit menée conjointement par les services de l'ONEMA et de l'EPTB à la station salmonicole de Eu.

7. Divers : réussite au concours d'ingénieur territorial d'un agent de l'EPTB Bresle

M. MAQUET évoque la réussite au concours d'ingénieur territorial de M. MICHEL qui se concrétisera prochainement par une stagiairisation à l'Institution.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAQUET lève la séance et invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié et un repas servi sur place.

La séance est levée à 12h30.

FIN DU CA
